Image not found or type unknown

Consultation des dp sur temps de pause

Par **linecemig**, le **28/08/2015** à **14:14**

Bonjour,
Je suis délégué du personnel dans mon entreprise. Mon employeur a dit aux salariés qu'ils devaient uniquement nous vous pour des questions sur leurs temps de pause. Est ce que c'est vrai ???

Par **janus2fr**, le **28/08/2015** à **15:50**

[citation]Mon employeur a dit aux salariés qu'ils devaient uniquement nous vous pour des questions sur leurs temps de pause. Est ce que c'est vrai ???[/citation]
Bonjour,
Pour vous répondre, il faudrait avoir tous les mots de la question...

Par **P.M.**, le **28/08/2015** à **17:39**

Bonjour,
A priori, un Délégué du Personnel peut circuler et prendre contact avec les salariés à leur poste de travail, à condition de ne pas créer de gêne importante à l'accomplissement du travail des salariés...
Je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés